

## Accident du travail, maladie professionnelle et inaptitude du salarié

🕒 1 journée + ½  
journée de recyclage\*

10,5 h en présentiel ou  
en distanciel

EN INTER OU INTRA-  
ENTREPRISE

900 € HT / personne

Modalités : contacter

[sguilbaud@racine.eu](mailto:sguilbaud@racine.eu)

Délais d'accès : 1 mois

### OBJECTIFS

**#1**  
Identifier les qualifications d'accident du travail, de maladie professionnelle et d'accident de trajet ;

**#2**  
Apprécier l'opportunité d'introduire une contestation auprès de la CPAM ou auprès devant le Tribunal ;

**#3**  
Mettre en oeuvre et suivre les procédures d'instruction s'y rapportant ;

**#4**  
Acquérir les bons réflexes et constituer les éléments de preuve pour la bonne défense des dossiers ;

**#5**  
Comprendre les enjeux de l'action en reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur ;

**#6**  
Etablir des liens avec la mise en oeuvre de la démarche de prévention des risques et des actions engagées au sein de son entreprise.

### PUBLIC VISÉ

Collaborateurs de la fonction Ressources humaines,  
Juriste en droit social

**Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.**

### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation des compétences acquises via un quizz de fin de formation

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique  
Méthode participative, (questions/réponses..)  
Support pédagogique remis au bénéficiaire de la formation

### INTERVENANTE



**Anne-Laure MARY-CANTIN, Avocat associée,**  
Spécialiste en droit du travail  
Cabinet Racine Nantes

## # PROGRAMME

### 📅 JOUR 1 (7h)

#### REMINDER

Les Interlocuteurs internes

Les interlocuteurs externes

#### INTRODUCTION GENERALE

I. Les différentes notions

II. Maladie, accident et relation de travail

#### PARTIE I. Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, des inaptitudes

- I. La gestion des accidents du travail
- II. La gestion des maladies professionnelles
- III. La procédure d'inaptitude

#### PARTIE II. La reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur

- I. La définition de la faute inexcusable
- II. Les conséquences de la faute inexcusable
- III. Le contentieux de la faute inexcusable

### 📅 JOUR 2 (3,5 h)

\* ½ journée de recyclage sous forme de questions/réponses et de cas pratiques ;

Les éventuelles interrogations de chacun des participants sont collectées en amont de cette demi-journée.